# IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS D'UNE SOCIETE DEJA INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE OU REPRISE D'ACTIVITE APRES MISE EN SOMMEIL AU REGISTRE DU COMMERCE

#### **DOCUMENTS A FOURNIR**

- ➤ Formulaire M2 (Cerfa N°11682\*06) à fournir en 3 exemplaires.
- > Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

# SI AUCUNE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

## **№** PIECES A FOURNIR

# <u>Concernant le Gérant – Président – Personne</u> dirigeante

- > Copie recto-verso de la Carte d'Identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).
- ou 2 extraits de naissance de moins de 3 mois.
- ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France.
- ➤ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation (signée en original).

# Concernant la société

- ▶1 K BIS (moins de trois mois).
- ➤ 1 copie des statuts (à jour).
- ➤ 1 copie du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.
- ➤ 1 procès-verbal nommant le gérant. **Domiciliation**

- > Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- > Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- ➤ Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

#### Exercice de l'activité

- > Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire au nom de la société + taxe foncière (recto-verso).
- > Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société.

## Pièces supplémentaires à fournir

- > Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- > Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- > Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- > Si étranger (voir droit d'exercer une activité).

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault 154 rue Bernard Giraudeau CS 59999 34187 MONTPELLIER Cedex 4

Tél.: 04 67 72 72 00

# IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS D'UNE SOCIETE DEJA INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE OU REPRISE D'ACTIVITE APRES MISE EN SOMMEIL AU REGISTRE DU COMMERCE (suite)

#### **¥ FRAIS**

- > 210 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (création).
- > Si SARL: 181,04 € à l'ordre du le Greffe du Tribunal de Commerce.
- > Si EURL/SASU : 65,04 € à l'ordre le Greffe du Tribunal de Commerce.

# AVEC MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

#### **№** DOCUMENTS A FOURNIR

- ➤ Formulaire M2 (Cerfa N°11682\*06) à fournir en 3 exemplaires.
- > Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

## **№** PIECES A FOURNIR

# <u>Concernant le Gérant – Président – Personne</u> <u>dirigeante</u>

- > Copie recto-verso de la Carte d'Identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).
- ou 2 extraits de naissance de moins de 3 mois.
- ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France.

➤ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation (signée en original).

### Concernant la société

- ≥1 K BIS (moins de trois mois).
- ➤ 1 copie des statuts (à jour).
- ➤ 1 copie du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.
- ➤ 1 procès-verbal nommant le gérant.

#### Domiciliation

- > Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- > Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- > Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

### Exercice de l'activité

- > Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire au nom de la société + taxe foncière (recto-verso).
- > Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société.

Nota: les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault 154 rue Bernard Giraudeau CS 59999 34187 MONTPELLIER Cedex 4

Tél.: 04 67 72 72 00

# IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS D'UNE SOCIETE DEJA INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE OU REPRISE D'ACTIVITE APRES MISE EN SOMMEIL AU REGISTRE DU COMMERCE (suite)

### Pièces supplémentaires à fournir

- > Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- > Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- > Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- > Si étranger (voir droit d'exercer une activité).

# **№** PIECES A AJOUTER

- > 2 copies des statuts modifiés.
- > 2 Procès-Verbaux d'Assemblée Générale modifiant l'objet social (1 original et 1 copie).
- ➤ 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales de modification ou attestation de parution.

# **¥** FRAIS

- $\gt 210$  € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- ➤ Si SARL: 195,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (avec modification d'objet)
- ➤ Si EURL/SASU: 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (avec modification d'objet).

# REPRISE D'ACTIVITE APRES SUSPENSION

(LA SOCIETE ETANT TOUJOURS CONNUE AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE)

### **№** DOCUMENTS A FOURNIR

- ➤ Formulaire M2 (Cerfa N°11682\*06) à fournir en 3 exemplaires.
- > Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

#### **¥ FRAIS**

- > 114 € à l'ordre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- > Si SARL: 181,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.
- > Si EURL/SASU : 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

**Nota** : les documents sont téléchargeables sur le site internet <u>www.cma-herault.fr</u>



Tél.: 04 67 72 72 00